

COMMUNIQUÉ Pour diffusion immédiate

Le CREE est heureux que la commission parlementaire ait tenu compte de ses recommandations dans les amendements du projet de «Loi concernant le parc national Orford»

Sherbrooke, le 26 mai 2010 – Le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) a diffusé le 7 mai dernier une résolution exprimant ses préoccupations face au projet de loi 90, portant sur la réintégration des 459 hectares dans le parc du Mont Orford et la vente des équipements de ski alpin et de golf. Le CREE se réjouit que plusieurs de ses propositions aient été reprises dans les amendements au projet de loi. Le CREE y annonçait son ouverture à la création de liaisons entre le domaine skiable et les développements périphériques, selon des conditions très strictes, qui ont été prises en compte par la commission parlementaire dans les amendements proposés le 18 mai dernier.

Le CREE avait demandé d'emblée à ce que tout projet de liaisons entre le domaine skiable et les développements en périphérie du parc soient soumis à une consultation du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE). Bien que le BAPE n'ait pas été retenu comme organisme mandaté, le CREE salue la décision d'obliger, comme il le demandait, la tenue de consultations publiques pour valider la viabilité de tels projets, et surtout les conséquences environnementales, dans le contexte d'un parc national. Le CREE est également reconnaissant que le projet de loi insiste sur l'obligation de démontrer la nécessité économique de créer des liens entre le domaine skiable et les développements.

Le CREE demandait également à ce que le nombre de liaisons possibles soit intégré dans le projet de loi. Bien que la commission parlementaire n'ait pas retenu cette recommandation, un amendement insiste sur la prise en compte des effets individuels et cumulatifs des différents projets de remontées. Le CREE est satisfait de cet ajout important.

Le CREE, comme la majorité de la communauté de la région Magog-Orford, souhaite qu'un promoteur saura redynamiser la station de ski, sans compromettre l'intégrité écologique du Parc national du mont Orford. Le rôle du CREE était de proposer un compromis satisfaisant pour la population, les acteurs régionaux et l'environnement. Le CREE pense avoir joué ce rôle dans le respect de ses mandats. Nous serons présents aux consultations éventuellement dirigées par la MRC Memphrémagog et veillerons à ce que les conditions environnementales et économiques clairement édictées dans le projet de loi soient respectées.

– 30 –

Source et informations :

Jacinthe Caron, Directrice générale
819-821-4357
j.caron@environnementestrie.ca